



BILAN 2015/2016



**« SOUTIEN A DES ACTIONS EXEMPLAIRES
EN FAVEUR DE LA NATURE ORDINAIRE »**

Contexte :

la Charte 2011-2023 du Parc prévoit que le syndicat mixte du Parc facilite l'implication des habitants dans ses actions, notamment celles relatives à la connaissance et à la préservation de la biodiversité et de la nature ordinaire.

Il précise que des initiatives en faveur de la protection de cette nature ordinaire sont prises sur le territoire mais elles passent trop souvent inaperçues. Or, pour que des actions significatives et reproductibles puissent être connues et développées par le plus grand nombre, il est souhaitable qu'elles trouvent un soutien technique, financier ainsi qu'un bon relais de communication pour une mobilisation et une participation plus importante.

Dans cette perspective, le Parc a initié en 2015/2016, un dispositif :

- visant à soutenir techniquement et financièrement des projets en faveur de la nature ordinaire présentant un caractère innovant, exemplaire et transférable,
- et fondé sur l'implication, la participation et l'information des habitants.

Le dispositif :

Il s'agissait pour le Parc de soutenir une dizaine de projets, en apportant une aide technique (définition du projet, cahier des charges, devis) et au besoin de prendre en charge financièrement une expertise réalisée par un prestataire (diagnostic, état des lieux,) pour la création, la rénovation de mares et ou pour acheter du matériel film plastique pour une mare, des arbres fruitiers pour un verger...le montant de l'aide du Parc était de 1 000 €.

Pour des projets plus ambitieux, nécessitant des moyens financiers plus conséquent, le Parc prévoyait, après validation par un comité technique d'apporter une aide financière à hauteur de 2 000 €.

Chaque projet devait prévoir une implication, une participation et une information auprès des habitants. En outre, les projets devaient avoir un caractère innovant, d'exemplarité et transférable.

Ci-après la liste des 15 communes ayant bénéficié du dispositif en 2015 :

1. **Bongheat** : restauration d'un étang et plantation d'un verger communal,
2. **Bort-l'Etang** : pose de nichoirs à hirondelles de fenêtre sur la façade de la Mairie,
3. **Vollore-Montagne** : création d'une mare pédagogique,
4. **La Monnerie-le-Montel** : création d'une mare pédagogique dans l'école primaire,
5. **Le Monestier** : rénovation d'une serve,
6. **Mauzun** : création d'un verger communal et pose de nichoirs à insectes,
7. **Le Vernet-la-Varenne** : aménagement du château de Montfort et les alentours pour permettre l'accueil de la biodiversité, vergers, nichoirs...
8. **Beurrières** : réalisation d'un verger communal,
9. **Cunlhat** : végétalisation du centre bourg avec des essence vivaces et locales,
10. **St Jean-d 'Heurs** : plantation d'une haie d'essences locales le long du cimetière,
11. **Vals-le-Chastel** : aménagement d'un verger communal,
12. **Augerolles** : rénovation d'une mare,
13. **St Amant-Roche-Savine** : création d'un verger communal et un jardin partagé,
14. **St-Bonnet-le-Bourg** : aménagement d'un communal avec vergers, haies, boulodrome, espace jeux enfants
15. **Glaine-Montaigut** : plantation d'une haie d'essences locales le long d'un étang.

Ci-après la liste des 13 communes ayant bénéficié du dispositif en 2016 :

1. **Auzon** : replantation d'un verger patrimonial le long du chemin de ronde du bourg ancien d'Auzon,
2. **Courpiere** : création d'un jardin partagé,
3. **Sauxillanges** : création d'un jardin pédagogique proche de l'école,
4. **Châteldon** : création d'un verger et d'un jardin partagé proche de l'école,
5. **Sauvessanges** : création d'un jardin partagé,
6. **Montmorin** : création d'un verger communal proche de l'école,
7. **Glaine Montaigut** : conception et fabrication des pupitres d'information sur 5 des essences implantées en 2015,
8. **Vals le Chastel** : création d'un verger communal,
9. **Viverols** : restauration d'une zone humide et création d'un verger communal,
10. **Dorat** : Création d'un verger communal proche de l'école,
11. **Frugiere le pin** : création d'un parc arboré et d'un théâtre de verdure,
12. **Augerolles** : création d'un jardin pédagogique, d'une mare et d'un verger communal,
13. **Allègre** : création d'un jardin partagé et pédagogique.

Enfin, chaque commune s'est vue décerner un diplôme symbolique par le Parc et co-signé par le président du Parc et le maire pour souligner l'engagement de la commune en faveur de la biodiversité.

Le bilan de cette action est très encourageant.

La diversité des projets quoique modeste du point de vue financier n'en est pas moins intéressante. L'implication des habitants, élus, enfants a été importante dans le déroulé de chaque action ainsi que dans les prolongements à venir. L'attention qui a été accordé à chaque projet pour intégrer la biodiversité et qui était une des conditions pour le Parc est à souligner. Enfin les communes engagées sont géographiquement bien réparties sur l'ensemble du territoire du Parc.



Nature quotidienne
PROJET EXEMPLAIRE
EN FAVEUR DE LA NATURE QUOTIDIENNE

« Conformément aux objectifs énoncés dans la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, les communes et communautés de communes signataires s'engagent dans des actions exemplaires pour la nature quotidienne visant à sensibiliser les acteurs locaux aux intérêts sociaux, économiques, culturels et environnementaux qu'elle recouvre. »

Commune de _____
Projet distingué _____

Fait à _____ le _____

Pour la commune de _____ Pour le Parc naturel régional Livradois-Forez

le Maire le Président
Tony BERNARD

Parc naturel régional Livradois-Forez

Chantiers Participatifs

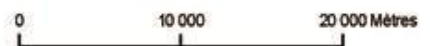


Loire

Puy de Dôme



- Chantier 2016
- Chantier 2015



Haute Loire

